



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transports fluviaux

Question écrite n° 48512

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la mise en place d'une ligne de conteneurs sur la Moselle canalisée entre Metz et Rotterdam. Depuis 1962, la Moselle canalisée est une chance pour la Lorraine d'être reliée par la voie d'eau au Rhin. Récemment, la chambre de commerce et d'industrie de la Moselle était à l'initiative de la création d'une ligne de conteneurs entre le port de Metz et Rotterdam. Cette liaison présentait un aspect économique séduisant puisque reliant la Moselle au premier port européen de marchandise. Elle présentait également l'intérêt de proposer une nouvelle solution pour le transport de marchandises lourdes sur cet axe nord-sud européen de toute première importance, délestant d'autant le trafic routier et ferroviaire. Elle complétait enfin avantageusement d'autres expériences conduites actuellement par exemple par le groupe sidérurgique Usinor, qui expédie en Angleterre une partie de sa production lorraine par la Moselle, via le port de Thionville. Toutefois, des contraintes techniques ont handicapé ce projet : le manque de tirant d'air sous certains ouvrages d'art en a été la principale. Par ailleurs, la concurrence tirant les prix vers le bas, cette ligne n'a pu assurer sa rentabilité, entraînant ainsi sa suspension. Pourtant les fonds à dégager ne seraient pas forcément très importants : de l'ordre de 2 à 3 MF. Certains industriels locaux semblent prêts à s'inscrire comme partenaire d'un éventuel redémarrage de cette ligne. Les priorités voulues par le Gouvernement et exprimées dans le contrat de plan entre l'Etat et la région Lorraine pour la période 2000-2006 fixent l'utilisation de la voie d'eau comme une priorité d'action nouvelle. C'est pourquoi, il lui demande s'il est possible de dégager les fonds nécessaires afin de pérenniser ce nouveau flux commercial sur la Moselle canalisée.

Texte de la réponse

Dans le cadre d'une politique visant à rééquilibrer l'offre de transport au profit des modes alternatifs à la route, le Gouvernement souhaite encourager le développement des lignes fluviales de conteneurs, en créant des conditions favorables à leur équilibre économique pérenne. Les difficultés rencontrées lors du lancement de la ligne de conteneurs entre Metz et Rotterdam par la Moselle canalisée sont dues à un ensemble de facteurs. Au-delà de la contrainte technique du gabarit de certains ouvrages, des éléments structurels sont à prendre en compte. Il s'agit en particulier de l'étroitesse du marché du conteneur sur l'axe mosellan qui limite les possibilités de massification indispensable au transport fluvial et de la concurrence très forte du mode routier. Sur le plan économique, il convient donc d'examiner avec soin les données de l'équilibre d'un tel projet avant d'envisager les modalités d'un éventuel soutien de la part de l'Etat et de tous les partenaires intéressés. Sur le plan technique, le tirant d'air des ouvrages sera amélioré dans le cadre du programme « voies navigables » du contrat de plan 2000-2006 entre l'Etat et la région Lorraine. Toutefois, le tirant d'air du pont de Trèves, hors territoire français, restera une forte contrainte pour le nombre de couches de conteneurs.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48512

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 2000, page 4091

Réponse publiée le : 14 mai 2001, page 2839